

LE DELEGUE

du personnel

12^e ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

A propos du RAPPORT RUEFF-ARMAND

La propagande gouvernementale mène grand tapage autour du rapport Rueff-Armand « sur les obstacles à l'expansion économique ».

L'expansion économique ? Elle est en principe favorable au plein emploi et, **toutes choses égales d'ailleurs**, à l'augmentation des salaires. Mais nous ne saurions être indifférents ni à ses **buts**, ni à ses **moyens** matériels — intensification du travail ou investissements — et financiers — inflation ou politique démocratique du crédit et de la fiscalité. C'est dire que nous ne saurions être indifférents aux obstacles à cette expansion ni aux moyens de les surmonter.

Les obstacles ? le rapport Rueff-Armand prétend en faire le bilan sous quatre rubriques : « facteurs de rigidité », « distorsion des coûts et des prix », « inégalités de développement », « mentalités et comportements ». Ce jargon et son contenu sont en fait éclairés et précisés, pour l'essentiel, par l'énoncé des moyens préconisés pour surmonter les dits obstacles.

Ces moyens ? Ils sont très divers et même d'ordre politique : la possibilité pour les jeunes de se faire incorporer à dix-huit ans, alors que la guerre d'Algérie continue, et « l'obligation d'informer » (selon les vues gouvernementales) éventuellement imposée aux « publications professionnelles » (**donc aux nôtres**) ont déjà amplement fait scandale. Mais quels sont, des moyens préconisés d'ordre économique et social, ceux qui sont susceptibles d'affecter les intérêts de la classe ouvrière ?

— En matière d'emploi, des positions **de principe** favorables à la réduction du temps de travail (mais aussi la proposition d'allonger la durée journalière du travail des chauffeurs de taxis), au travail à mi-temps pour les femmes, à la prolongation de la scolarité (avec intégration de l'enseignement agricole à l'Education Nationale), au contrôle de l'immigration, à la « désynchronisation », c'est-à-dire à la diversification des horaires de travail et des périodes de congés — question qui appelle de notre part une sérieuse vigilance. Mais aussi des propositions de « réformes de structures », et notamment de concentration, dans le commerce et dans un certain nombre d'industries de l'alimentation (meunerie, boulangerie, semoulerie, alcool et sucre), sans que rien soit prévu pour garantir l'emploi ou le réemploi des travailleurs intéressés.

— En matière de salaires, une position **de principe** en faveur d'un SMIG déterminé sur une base nationale, donc appa-

remment sans abatement de zone, mais sans que soit mise en cause l'insuffisance, du SMIG ni celle des autres garanties de salaires, ni celle des salaires eux-mêmes.

— En matière de prix, de nettes prises de position d'une part pour l'augmentation des loyers des logements anciens et d'autre part **contre les coopératives d'entreprises**.

— En matière économique enfin, pour s'en tenir à l'essentiel, une dangereuse mise en cause des conditions d'exploitation de la SNCF (mais non pas de ses cadeaux aux trusts), et **des phrases** contre les groupes de pression et les ententes, concluant en termes vagues au renforcement du contrôle (pratiquement inexistant) de celles-ci.

La CGT, les organisations confédérées intéressées et leurs militants responsables, notamment les délégués du personnel et les membres des Comités d'entreprise, ne manqueront pas de suivre avec vigilance et combativité les applications éventuelles des recommandations du rapport Rueff-Armand.

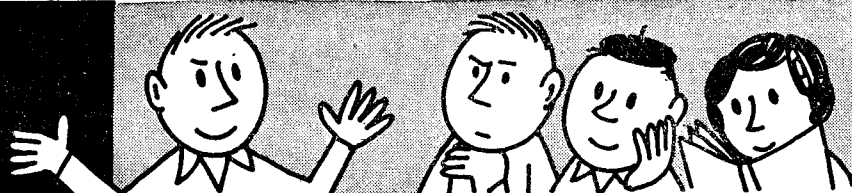
En tant que responsable des questions économiques à la direction confédérale, j'insisterai sur un point important : le silence ou la carence de ce rapport en ce qui concerne **trois obstacles fondamentaux** à l'expansion économique, reconnus presque unanimement comme tels, aujourd'hui, par l'ensemble des économistes et des organismes en principe compétents, notamment le Conseil Economique et Social : **la réduction du pouvoir d'achat des salariés, le poids des dépenses improductives** et plus particulièrement de la guerre d'Algérie, **les pratiques monopolistiques** des grandes entreprises capitalistes.

A ces trois obstacles fondamentaux par contre nous nous attaquons vigoureusement en développant, non sans déjà d'appréciables succès revendicatifs, notre campagne d'automne pour l'augmentation des salaires et pour la négociation et la paix en Algérie. Ainsi s'avère, une fois de plus, qu'en défendant leurs intérêts de classe les travailleurs agissent dans le sens de l'intérêt général du pays.

Raison de plus, et notamment pour les délégués du personnel et membres des Comités d'entreprise, de développer hardiment notre campagne en s'inspirant, d'une part des judicieuses recommandations de Léon Mauvais dans l'éditorial du précédent numéro du « Délégué du Personnel », et d'autre part du contenu de ce numéro-ci.

par
Pierre LE BRUN
Secrétaire de la CGT.

Éducation syndicale



La F. S. M.

I. — INTRODUCTION

Dès les origines du mouvement syndical les travailleurs français ont conscience que les ouvriers des autres pays subissent sous des formes parfois différentes la même exploitation qu'eux-mêmes : l'exploitation capitaliste.

Ils se rendent compte que leurs revendications et leurs luttes rejoignent les revendications et les luttes des travailleurs d'autres pays.

Cette pleine conscience du caractère international des luttes ouvrières apparaît notamment dans la décision prise en 1889 (après les tragiques événements de Chicago le 1^{er} mai 1884) de faire chaque année du 1^{er} mai une « journée internationale de lutte et de solidarité des travailleurs ».

Avec le phénomène de concentration capitaliste, le développement des trusts et consortiums internationaux, le marché commun et la création d'institutions européennes, l'interdépendance des luttes menées par les travailleurs dans chaque pays apparaît encore plus évidente.

Le rôle que joue les mouvements d'émancipation nationale dans le combat anti-impérialiste marque la communauté des intérêts et aspirations des travailleurs des pays capitalistes et des pays coloniaux.

La valeur d'exemples des réalisations de la classe ouvrière dans les pays socialistes et le rôle joué par ceux-ci dans le combat pour la paix montrent toute l'importance de la solidarité internationale entre tous les travailleurs quels que soient leur race, leur pays et le régime sous lequel ils vivent.

II. — LES ORIGINES DU MOUVEMENT SYNDICAL INTERNATIONAL ET LE DEVELOPPEMENT DE LA F.S.M.

Le premier mouvement syndical organisé date de 1871 (création de la Fédération Professionnelle Internationale des Travailleurs du Tabac). Mais ce n'est qu'au début du siècle que se réunissent les premières conférences syndicales internationales. La Conférence de Dublin en 1903 décida de créer un Secrétariat international chargé d'assurer une certaine liaison entre les organisations syndicales nationales et de convoquer tous les deux ans des conférences internationales destinées à permettre des échanges d'expériences.

Le Congrès de Zurich (1913) sous l'impulsion de la C. G. T. française et dans une certaine mesure de l'A. F. L. américaine avait décidé de créer une Fédération Syndicale Internationale (F.S.I.). Mais la guerre éclatait et la F. S. I. ne vit le jour qu'au congrès d'Amsterdam (1919).

Un an plus tard se constituaient à La Haye (juin 1920) la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens (C. I. S. C.) et à Moscou (juillet 1920) l'Internationale Syndicale Rouge (I. S. R.). Alors que la F. S. I. demeurait sur ses positions de collaboration de classes l'I. S. R. se plaçait résolument sur les positions de luttes de classe et d'unité d'action et d'organisation de la classe ouvrière.

C'est avec ce souci d'unité que l'I. S. R. prononçait sa dissolution en 1934. Mais les dirigeants de la F. S. I. se refusaient à faire de cette dernière une organisation internationale de lutte conséquente contre le fascisme et la guerre.

Et en 1939 la F. S. I. disparaissait dans une indifférence quasi totale.

NAISSANCE DE LA F.S.M.

Au cours même de la guerre 1939-1945 la nécessité d'une organisation syndicale véritablement internationale se fit nettement sentir.

Le délégué du C. I. O. américain Sidney Hillman déclarait à ce propos à la Conférence de Londres (1945) :

« Le mouvement international du travail n'a représenté, avant-guerre, qu'un élément faible, incapable d'agir dans la lutte antifasciste, parce qu'il lui manquait l'unité, seule source de notre force ».

C'est pourquoi, dès 1941, le congrès d'Edimbourg des syndicats britanniques (T.U.C.) décidait de prendre contact avec le Conseil Central des Syndicats Soviétiques.

Alors que la guerre faisait rage, Sir Walter Citrine, secrétaire général du TUC allait à Moscou. Puis Nicolas Chvornik, dirigeant des syndicats soviétiques, se rendait à Londres.

En décembre 1944 des représentants des syndicats soviétiques, américains (C.I.O.) et britanniques (TUC) se réunissaient à Londres pour préparer une Conférence syndicale mondiale qui réunit 204 délégués et observateurs de 35 pays et représentant 50 millions de travailleurs (Londres, 6-17 février 1945).

Quelques mois plus tard (25 septembre-8 octobre 1945) une nouvelle conférence se réunissait à Paris et décidait de se transformer en premier Congrès syndical mondial.

C'est ce congrès qui groupait 272 délégués de 56 pays représentant plus de 64 millions de travailleurs qui décidait la création de la Fédération Syndicale Mondiale, organisation syndicale internationale véritablement unitaire, ouverte largement à tous.

LA SCISSION

Mais ceux qui avaient dû accepter à contre-cœur l'unité de 1945 et la juste orientation de la F. S. M. (extirpation des racines du fascisme, dénazification de l'Allemagne et du Japon, lutte pour la paix et contre les monopoles, appui aux mouvements d'émancipation des peuples coloniaux, etc.) s'efforcèrent dès 1946 de saper l'activité de la Fédération Syndicale Mondiale.

Les anciens dirigeants de la F. S. I., disparue sans gloire, Sir Walter Citrine, Schevenels, et ceux des anciens secrétariats professionnels internationaux de la F. S. I., tel Oldenbroeck, organisèrent, avec le concours de tous les éléments anti-unitaires dans les syndicats affiliés, un véritable complot intérieur contre la F.S.M.

Et le 17 janvier 1949 ces adversaires de l'unité proposaient au bureau exécutif de la F. S. M. la « mise en sommeil » de celle-ci. La F. S. M. devait cesser toutes ses activités. Devant le refus du bureau exécutif de saborder l'organisation créée en 1945 dans l'enthousiasme des travailleurs du monde entier. Deakin (TUC), Carey (CIO américain) et Kupers (NVV hollandais) se retirèrent du Bureau exécutif.

C'était la scission du mouvement syndical international préparée par les scissions de la C.G.T., de la C.G.I.L., etc.

Le mauvais coup était porté contre l'unité, contre les intérêts des travailleurs.

L'ESSOR DE LA F.S.M.

Quels que soient les méfaits d'une scission, l'exploitation capitaliste subsiste. La lutte des travailleurs également. La F. S. M. poursuivait donc son chemin.

Et quelques mois après la scission le II^e Congrès syndical mondial se réunissait à Milan (27 juin-9 juillet 1949). Il rassemblait 225 délégués de 47 pays et 27 observateurs de 16 pays. Plus de 72 millions de travailleurs y étaient représentés.

Les premières Unions Internationales (départements professionnels de la F. S. M.) dont les scissionnistes avaient empêché

ché la création étaient mises en place. Depuis, les effectifs et l'autorité de la F. S. M. n'ont cessé de croître :

— Au III^e Congrès (Vienne, oct. 1953) étaient représentés 819 délégués de 79 pays représentant plus de 88 millions de travailleurs.

— Au IV^e Congrès (Leipzig, octobre 1957) participaient 806 délégués et observateurs de 81 pays représentant 106 millions de travailleurs.

Aujourd'hui, la F. S. M. groupe 101 millions de travailleurs (contre 72 en 1949, 84 en 1952, 92 en 1956). Mais son influence rayonne bien au-delà des organisations affiliées, notamment en Afrique, en Asie, en Amérique latine.

III. — BUT ET ACTIVITE DE LA F.S.M.

Il va de soi qu'il n'est pas du rôle de la Fédération Syndicale Mondiale d'étudier, populariser, mobiliser des travailleurs sur des revendications particulières à telle entreprise ou même tel pays déterminé.

Le rôle de la F. S. M. est d'orienter le mouvement syndical international sur la base des principes définis par les assises régulières de la Fédération Syndicale Mondiale et valables pour tous les pays.

La F. S. M. a pour but de coordonner les activités syndicales des différents pays afin que la classe ouvrière s'exprime et fasse peser son poids sur tous les problèmes qui la concernent.

Les objectifs de la F. S. M. déterminés dès son congrès constitutif de 1945 et rappelés, concrétisés, actualisés dans tous ses congrès ultérieurs sont notamment d'organiser et d'impulser la lutte des syndicats et travailleurs pour :

- *La défense de la paix* :
 - Contre l'armement atomique.
 - Pour la cessation des guerres coloniales.
 - Pour le désarmement général, simultané et contrôlé.
- *L'amélioration des conditions de vie et de travail* :
 - Augmentation des salaires et retraites.
 - Egalité des salaires sans discrimination de sexe, âge, race.
 - Sécurité Sociale répondant aux besoins des travailleurs en matière de maladie, accidents, vieillesse, chômage, etc.
 - Réduction de la durée du travail.
 - Hygiène et sécurité du travail, problèmes de l'automatisation, etc.
- *La conquête ou la défense des libertés* :
 - Libertés syndicales et droit d'association.
 - Liberté de pensée, de presse, de réunion, etc.
 - Lutte contre la répression, etc.
 - Etablissement d'une Charte internationale des droits syndicaux, etc.
- *Soutien de la lutte des peuples coloniaux* :
 - Contre l'oppression colonialiste et l'impérialisme.
 - Pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
 - Pour l'aide aux pays économiquement sous-développés, etc.
- *L'unité syndicale sur les plans national et international* :
 - Par le développement des actions unitaires dans chaque pays.
 - Par les échanges d'expériences et les contacts bilatéraux entre organisations syndicales d'appartenances différentes.
 - Par l'initiative d'actions unitaires entre organisations syndicales internationales, etc.

La Fédération Syndicale Mondiale développe ses activités au travers :

- Des conférences professionnelles internationales (organisées généralement par les départements professionnels) ; depuis 1950 on compte 40 conférences professionnelles internationales par branches d'industries.
- Des conférences examinant un problème particulier : (sur la Sécurité sociale, Vienne, mars 1953) ; (sur les 40 heures, Turin, avril 1956).
- Des conférences intéressant une catégorie particulière de salariés : (pour les femmes travailleuses : Budapest, juin 1956) ; (pour les jeunes travailleurs : Prague, juillet 1958).
- Des conférences régionales permettant un examen plus approfondi des problèmes particuliers à un groupe de pays : (conférence syndicale pan-africaine, Dakar, avril 1947) ; (conférence des pays d'Asie et d'Australie, Pékin, nov. 1959).

La F.S.M. participe aux travaux de nombreuses Institutions spécialisées des Nations Unies :

- Conseil économique et social de l'ONU.
- Commission des Droits de l'homme de l'ONU.
- Organisation internationale du travail (OIT).
- UNESCO.
- Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

La F. S. M. apporte également sa contribution aux activités d'autres organisations internationales (Mouvement mondial de la paix, Fédération démocratique internationale des femmes (FD IF), Fédération Mondiale de la Jeunesse démocratique (FMJD), etc.

Elle aide les mouvements syndicaux nationaux par l'envoi de délégations, missions d'études, etc.

L'éducation syndicale n'est pas un problème sous-estimé par la F. S. M. : celle-ci organise chaque année des stages syndicaux internationaux soit avec le concours de l'UNESCO (stage de Bucarest 1958) soit par ses propres moyens.

C'est là un panorama sommaire des activités multiples de la Fédération Syndicale Mondiale. *C'est également un riche bilan que chaque militant peut encore améliorer par ses initiatives propres.*

IV. — LE ROLE DES DELEGUES DU PERSONNEL

Comment les militants de la C. G. T. et notamment les délégués du personnel peuvent-ils contribuer au développement de la F.S.M., au renforcement de son autorité et de son efficacité dans le monde ?

C'est là une question que se posera peut-être le lecteur de ce bulletin. En fait la contribution des militants et délégués du personnel peut prendre les formes les plus diverses.

A titre d'exemples :

1. — Les manifestations de solidarité ouvrière :

La presse vous informe que les travailleurs japonais luttent contre l'installation de bases américaines dans leur pays, que les travailleurs italiens manifestent contre les menées fascistes en Italie, que les ouvriers de telle industrie similaire à la votre sont en grève pour l'aboutissement de leurs revendications.

Immédiatement faites signer un message de solidarité, faites voter à l'issue de l'assemblée, convoquée pour discuter de vos revendications propres, une motion de solidarité que vous adresserez aux syndicats japonais, italiens ou autres.

Ainsi s'affirmera d'une manière concrète, au niveau de l'entreprise, parfois même de l'atelier, du chantier ou du bureau la solidarité ouvrière internationale.

2. — Les liaisons entre travailleurs d'entreprises similaires :

On dit souvent : « Au front des capitalistes, opposons le front des travailleurs ». Dans cet esprit les relations directes de section syndicale à section syndicale, de travailleurs à travailleurs d'entreprises similaires sont extrêmement souhaitables.

Cela est vrai en premier lieu pour les entreprises de pays différents appartenant à un même trust (les exemples sont nombreux dans la métallurgie, les produits chimiques, etc.).

De tels échanges sont également réalisables dans le secteur public (PTT, hôpitaux, etc.).

Ces liaisons établies d'abord par échange de correspondances pourront se concrétiser ultérieurement par l'organisation de rencontres où les problèmes communs aux travailleurs des deux pays seront examinés.

Il est à peine besoin de souligner combien de telles rencontres réunissant des travailleurs d'organisations syndicales différentes, aident au développement de l'unité d'action syndicale internationale et font progresser le mouvement ouvrier sur la voie de la réunification syndicale internationale.

Les rencontres et échanges d'expériences entre militants de la C.G.T. et militants de la D.G.B. allemande, de la F.G.T.B. belge, du T.U.C. britannique affiliées à la C.I.S.L. prennent à cet égard valeur d'exemples.

3. — *Au moment où la F.S.M. célèbre le 15^e anniversaire de sa fondation les militants syndicaux doivent prendre l'initiative de faire adopter et d'adresser des messages et télégrammes exprimant l'attachement des travailleurs de notre pays à la grande organisation syndicale internationale qu'est la FSM.*

4. — La diffusion du Mouvement Syndical Mondial :

La revue « Le Mouvement Syndical Mondial » présente sous une forme illustrée, agréable, le panorama des luttes menées dans le monde.

Souvent le délégué du personnel est amené à répondre aux questions posées par ses camarades de travail sur la situation des travailleurs congolais, les réalisations et le rôle des syndi-

(Suite page 6).

• 13 •
NOVEMBRE

NON AU REARMEMENT ALLEMAND

27 Français, parmi lesquels plusieurs dirigeants syndicaux : Timbaud, des Métaux ; Michels, des Cuirs et Peaux ; Granet, du Papier Carton ; Vercruyssen, des Industries Chimiques, ont été fusillés par les nazis, le 22 octobre 1941, à Châteaubriand.

Dans quelques jours on commémorera l'anniversaire de leur sacrifice. On rappellera qu'ils sont morts en héros pour que soit chassé l'envahisseur et que vive la France libre.

Vingt et un ans sont passés. Passé aussi le serment fait

au lendemain de la Libération par ceux-là mêmes qui nous gouvernent aujourd'hui, de ne jamais laisser renaître le militarisme allemand.

De Gaulle qui s'est rendu à Châteaubriand lors de sa « tournée » bretonne, n'a pas eu un mot pour flétrir le réarmement de l'Allemagne. Il est vrai que ses objectifs sont les mêmes que ceux d'Adenauer, et il ne s'en cache pas. Ils sont bien d'accord tous les deux sur les visées des capitalistes et gouvernants de l'Allemagne de Bonn qui veulent :

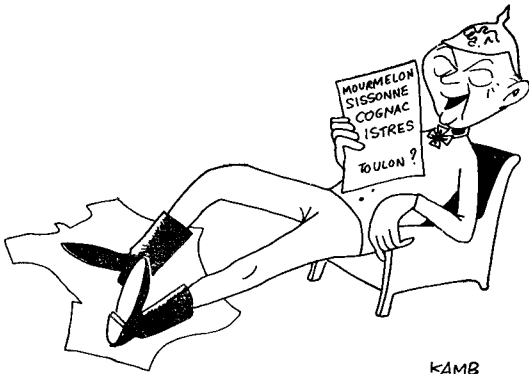
- reconquérir de nouveaux débouchés et dominer les pays du Marché Commun ;
- récupérer les territoires du grand Reich, au détriment de leurs voisins ;
- reconstituer leur puissance militaire, avoir des armes atomiques et disposer de bases en France.

La presse nous indique que de Gaulle et son gouvernement leur auraient promis Cognac, Istres, Mourmelon, Sissonne.

Mais contre la volonté du gouvernement gaulliste et la réalisation des desseins d'une Allemagne revancharde se dresseront tous ceux qui n'ont pas oublié le combat libérateur et les héros de Châteaubriand, tous ceux qui ne veulent plus d'une nouvelle guerre.

C'est pourquoi dans les entreprises, les délégués appelleront les travailleurs à participer en masse le 13 novembre, aux manifestations autour des mairies à l'appel du Mouvement de la Paix.

Ils les appelleront à voter des motions, à signer des pétitions et si possible à quitter le travail à temps pour être présents à ces manifestations.



Ca me botte...

PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE

PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE

Au seuil de la septième année de guerre en Algérie, tous les travailleurs, les jeunes, les femmes se posent la question : « Mais quand finira-t-elle ? »

L'inquiétude est grande car le gouvernement qui tolère complaisamment les manifestations d'ultras, frappe les partisans de la paix négociée. De plus il laisse entrevoir la possibilité de l'appel sous les drapeaux à partir de 18 ans.

Le général de Gaulle refuse de discuter avec le G.P.R.A. des garanties permettant une consultation démocratique du peuple algérien. Il exige que le « couteau soit déposé au vestiaire » avant les discussions comme s'il était possible de demander la reddition à un peuple qui a consenti depuis six ans de lourds sacrifices dans la lutte pour l'indépendance.

Dans quelques jours l'attitude du gouvernement français risque d'être condamnée à l'O.N.U. C'est une tâche d'honneur pour les travailleurs français d'obtenir que s'engagent rapidement les pourparlers sur le cessez-le-feu et les garanties de l'application loyale de l'autodétermination entre les représentants du gouvernement français et ceux du gouvernement provisoire de la République algérienne.

La C.G.T. qui depuis 1954 mène la lutte pour que soit reconnu le droit du peuple algérien à

disposer de son destin, n'épargnera pas ses efforts pour que la voix unie des travailleurs se fasse entendre.

Aujourd'hui un large courant se développe pour exiger la reprise des négociations. Plus qu'hier encore il est possible, nécessaire et urgent, que se réalise à tous les échelons le front syndical commun entre toutes les organisations syndicales.

Plus qu'hier encore, il est possible, nécessaire et urgent, que nos organisations prennent toutes initiatives pour organiser des actions unies allant jusqu'à l'arrêt du travail.

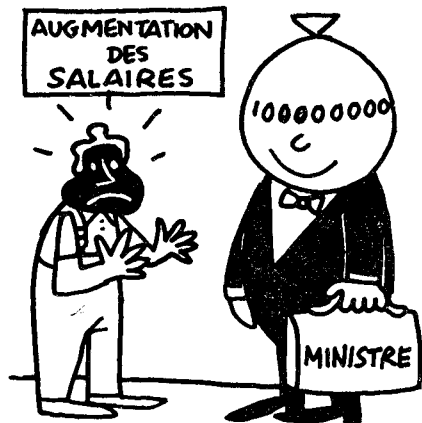
Le Mouvement de la Paix, auquel la C.G.T. apporte son appui et son concours, a suggéré que s'organisent de larges manifestations dans les mairies pour exiger que soient reprises les discussions avec le G.P.R.A.

Dans chaque entreprise, administration et chantier nos délégués feront connaître les positions de la C.G.T. sur cette importante question ; ils noueront pour l'action les contacts avec les autres organisations, ils proposeront hardiment des initiatives concrètes pour la lutte. Ils participeront et feront participer massivement les travailleurs aux actions du Mouvement de la Paix. Ainsi ils aideront à balayer les réticences à l'organisation, sur le plan national, du Front Syndical Commun pour la Paix en Algérie.

PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE

PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE PAIX EN ALGERIE

AUGMENTEZ LES SALAIRES !



La reprise de l'action pour l'augmentation des salaires a déjà permis d'enregistrer de nouveaux succès dans diverses entreprises et branches d'industries, en particulier dans l'alimentation, le bâtiment et la métallurgie.

Ces succès soulignent la volonté de lutte des travailleurs pour une amélioration réelle de leur pouvoir d'achat que les récentes hausses de prix ont gravement amputé. Ils confirment les appréciations de la dernière Commission Administrative Confédérale et mettent l'accent sur l'importance de l'orientation qu'elle a donnée relative à la mise au point des cahiers revendicatifs à partir de laquelle peut et doit se développer l'action unie des travailleurs dans les entreprises.

(Extrait du communiqué du Bureau Confédéral du 28 septembre 1960.)

7.000 ouvriers **BOULANGERS** (dans 17 départements) arrachent 10 % et « quelques autres avantages appréciables ».

Les 30.000 travailleurs des **SUCRERIES** sont augmentés de 8,46 %.

Les 20.000 travailleurs des **MEUNERIES** obtiennent 8,5 %.

Les 5.000 travailleurs de l'**INDUSTRIE DU FROID**, 5,5 % avec rappel du 16 septembre.

Dans le **BATIMENT**, chez **LANG**, à Cormeilles-en-Parisis, après quatre jours de grève, de 2.600 à 3.200 francs en plus par semaine plus une prime de fin d'année de 10.000 francs.

A la **S.I.T.R.A.**, à Noisy-le-Grand, après 3/4 d'heure de grève de 15 à 35 francs en plus.

Chez **COIGNET** (Aulnay-sous-Bois) de 5 à 15 francs de l'heure et plusieurs avantages (impermeables, douches, etc...).

Dans l'**AMEUBLEMENT**, chez **DCVBRINSKY**, à Montreuil, de 10 à 20 francs de l'heure après 8 débrayages.

A l'usine de **CAOUTCHOUC** du « Moulin de Salien », à Reynies (Tarn-et-Garonne), après 9 jours de grève les travailleurs ont arraché 10 francs d'augmentation de l'heure et l'application automatique sur tous les salaires de chaque relèvement du **SMIG**.

Dans les **METAUX** de la Région Parisienne, la Commission Paritaire décide l'augmentation des salaires minima garantis de 17 %.

Les **U.S.T.M.** (C.G.T.) tout en se félicitant de cet important recul du patronat appellent les syndicats à exiger dans les entreprises le report sur les salaires réels.

Dans l'**AINSE**, à la **SOCIETE SAINT-QUENTINOISE**, aux **ACIERIES** de Hirson, à l'usine **G.R.C.** de Soissons, des augmentations de 6,40 à 12 francs de l'heure sont arrachées.

A **MARSEILLE**, c'est 4 à 7 francs de l'heure (s'ajoutant aux 2 % acquis avant les vacances) que les travailleurs de la **Ste PROVENCALE** de **CONSTRUCTIONS NAVALES** et **INDUSTRIELLES** obtiennent après différents mouvements.

Dans l'**HERAULT**, à la Fonderie « **LA FOURNAISE** », à **PEZENAS**, de 11 à 14 francs.

A **LILLE**, chez **Métal LESQUIN**, après deux actions, les travailleurs des fours électriques décrochent 17 francs d'augmentation horaire.

Chez **JAPY**, à **ISLE-sur-le-DOUBS**, le patron, se vantant d'avoir obtenu un « **OSCAR** » de la productivité, les ouvriers lui rappellent qu'ils en faisaient les frais et après débrayage le contraignent à augmenter les salaires de 10 francs et la prime horaire de 2,70.

Chez **RATEAU**, à la **CCURNEUVE**, les tourneurs et rectifieurs débrayent et font augmenter leurs salaires de 12 à 15 francs.

Chez **IDEAL STANDARD** « à la Fonderie C », plusieurs arrêts de travail amènent 12 francs d'augmentation aux tireurs de chaîne et 15 francs aux démouleurs.

Dans les **METAUX DE LA REGION DU NORD**, pendant que se tenait la Commission paritaire à l'initiative de la **C.G.T.**, 10.000 métallos débrayent et contraignent les patrons à augmenter les salaires de 13 à 15 francs de l'heure.

Dans le **PAPIER CARTON** de nombreux succès sont enregistrés, citons notamment celui des **PAPETERIES AUSSÉDAT** (Hte-Savoie) où est obtenu de 9 à 15 francs de l'heure plus le paiement d'un jour férié supplémentaire.

Dans les **TRANSPORTS**, chez **GRANET-RAVAN**, à **MARSEILLE**, les travailleurs arrachent 52 francs de l'heure (soit 30,05 % d'augmentation) et une série d'autres avantages.



50 ANS D'ÉCART... sépareront le premier essai de vente au numéro et la grande

VENTE DE MASSE de la Vie Ouvrière

N° 846 du 15 au 19 Novembre 1960

UN NUMÉRO sur 40 pages avec un sommaire d'une richesse exceptionnelle qui comportera notamment :

L'ALLEMAGNE EN DUPLEX

un reportage, dans les deux parties de l'Allemagne, sur la remilitarisation.

LA NOUVELLE LOI SUR LES LOYERS

commentée par l'équipe juridique de la « V. O. »

LA VIE EXISTE-T-ELLE SUR D'AUTRES PLANETES ?

un document du célèbre écrivain scientifique, Hilaire CUNY.

LES MEMOIRS DE RAPHAEL GEMINIANI

Camarades délégués, faire lire largement la « **VIE OUVRIERE** » c'est rendre plus facile l'accomplissement de vos tâches et de celles des syndicats.

Vous pouvez beaucoup pour développer l'hebdomadaire qui relie et oriente les luttes de tous les travailleurs. Dès maintenant examinez avec votre bureau syndical comment faire de cette vente de masse un éclatant succès.

Les commandes spéciales doivent être adressées à la « **VIE OUVRIERE** », 18, rue des Fêtes, PARIS (19^e), d'ici le 9 novembre, invendus repris.

RENFORCER LA C. G. T.

La Commission Administrative de la C.G.T. a lancé une grande campagne de renforcement de la C.G.T., condition nécessaire à la réalisation de toutes les tâches qu'exige la défense des intérêts de la classe ouvrière.

Il est maintenant évident que, partout, dans toutes les corporations, l'influence de la C.G.T. grandit parmi les travailleurs.

Il convient d'enregistrer avec beaucoup de satisfaction les signes certains du renforcement de nos organisations syndicales, résultant des efforts réalisés dans ce domaine.

En effet, une étude récente des règlements de cartes et de cotisations aux Fédérations fait apparaître que la plupart d'entre elles dépassent les effectifs enregistrés à la même époque en 1959.

C'est ainsi que la Fédération des Métaux signale que ses effectifs syndiqués ont augmenté de 12 % par rapport à 1959.

L'Agriculture, l'Éclairage, Transports sont en augmentation de 10 %, l'Habillement, les Industries Chimiques, de plus de 20 %, les P.T.T., les Syndicats Maritimes, de 15 %, etc.

Pour confirmer ces progrès, signalons que 34 Unions Départementales avaient, en juillet, dépassé dans des proportions identiques le nombre de syndiqués qu'elles comptaient en juillet 1959.

Des résultats satisfaisants dans le renforcement de nos organisations syndicales ont été notamment enregistrés durant les luttes d'avant les vacances : dans les Côtes-du-Nord, près de 2.000 adhésions ; dans le Cher, 23 syndicats nouveaux ; 12 en Seine-et-Marne, etc.

Un exemple venant de l'Union Locale de Douai fait ressortir les progrès des organisations syndicales de la localité :

130 adhésions chez les Employés communaux, 83 chez les Cheminots, 274 aux Industries Chimiques, 30 dans l'Habillement, 440 dans les Métaux, etc.

L'Union Locale de Douai compte 1.682 adhérents nouveaux, ce qui est confirmé par un règlement de 10.000 cotisations supplémentaires par rapport à 1959.

**

Toutefois il ne faudrait pas surestimer ces premiers et satisfaisants résultats dans notre campagne de renforcement de la C.G.T.

Il subsiste des inégalités dans le développement de nos organisations. Les progrès réalisés ne sont pas en rapport avec les possibilités de recrutement de masse que nous confère l'influence toujours accrue de notre C.G.T.

Certains syndicats prennent conscience de la nécessité d'atteindre le niveau de larges organisations de masse où les travailleurs, quels qu'ils soient, ont leur place.

Aux Papeteries de La Chapelle (Seine-Maritime), il y a 1.015 adhérents sur 1.158 travailleurs.

A Boissy-le-Châtel (Papier Carton de Seine-et-Marne), 177 adhésions ont été faites cette année ; il y a 269 syndiqués sur 380 travailleurs.

A Imphy (Métaux de la Nièvre), en deux ans à peine, le

syndicat est passé de 1.000 à 1.600 adhérents et l'objectif de 2.000 est fixé pour 1961.

Mongin, à St-Malo (Constructions Navales) : de 30 adhérents en 1958, le syndicat est passé à 95 en 1959 et à 137 en 1960.

**

Les militants de la C.G.T. ne manqueront pas de tirer les enseignements de cette situation nouvelle qui, chaque jour davantage, démontre la montée du mécontentement populaire et la volonté des travailleurs d'obtenir, dans l'action unie, les changements indispensables pour la défense du pouvoir d'achat, de la Paix et des libertés.

Renforcer la C.G.T. offre toutes les conditions nécessaires à l'aboutissement de ces objectifs.

C'est pourquoi nos organisations et militants tiendront le plus grand compte des conseils que notre camarade Benoît Frachon donnait aux Métallo parisiens :

« Ce que nous demandons avec insistance, c'est que la campagne que nous entreprenons soit l'occasion de changements profonds dans la façon dont on envisage le recrutement de nouveaux adhérents et la création de nouveaux syndicats, que cette tâche soit considérée comme capitale, permanente et non accidentelle. »

La F. S. M. (suite de la page 3)

cats soviétiques ou les conditions de vie dans tel pays sur lequel le projecteur de l'actualité est brusquement braqué.

Pour répondre à ces questions, le délégué du personnel, les militants de la C.G.T. possède un outil : « Le Mouvement Syndical Mondial ».

De cet outil il doit faire profiter ses camarades de travail et de lutte en leur faisant connaître « Le Mouvement Syndical Mondial ».

G. Frischmann, membre de la C. A. de la C.G.T., écrivait récemment dans cette revue :

« Avec le « Mouvement Syndical Mondial » nous savons mieux que nous ne sommes pas seuls contre l'exploitation, la misère et la guerre... Lire cette revue, c'est prendre un bol d'air et de confiance à l'échelle de l'humanité. »

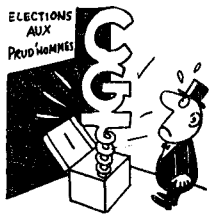
DEFENSE DES LIBERTÉS

Il (le Bureau Confédéral) s'associe sans réserve à la protestation de l'U.G.F.F. contre les mesures de suspension dont ont été frappés dix fonctionnaires signataires du Manifeste dit « des 121 » et contre les ordonnances déjà prises ou en projet dont les dispositions discriminatoires à l'encontre de la fonction publique portent atteinte à la liberté d'opinion des fonctionnaires publics employés ou agents de l'Etat des départements ou des communes, ainsi qu'aux garanties statutaires qui leur étaient jusqu'à présent applicables.

(Extrait du communiqué du Bureau Confédéral du 28 septembre 1960.-)



Pour le succès de la C.G.T. aux élections Prud'homales



Au moment où ce bulletin parviendra à chaque délégué du personnel, il restera un mois avant les élections prud'homales. En effet, c'est dans le courant du mois de novembre que doit avoir lieu le renouvellement de « la moitié des conseillers prud'hommes. (Ils sont élus pour 6 ans, renouvelables par moitié tous les trois ans). Dans le collège « ouvriers et employés », la C.G.T. occupe une place prépondérante. Il importe qu'elle conserve et augmente cette prépondérance.

Les élections de 1960 présentent plus d'importance encore que les autres années. Patronat et gouvernement tentent de porter atteinte aux conseils de prud'hommes par divers textes, parce que cette juridiction n'est pas à leurs ordres et cela pour beaucoup grâce à la CGT. Aussi, la réponse des travailleurs doit-elle être une participation massive à la consultation électorale.

Déjà un très gros effort a été fait par les organisations syndicales pour l'inscription des travailleurs « sur les listes prud'homales ». Des milliers de nouveaux électeurs ont ainsi été inscrits. Il faut que ces travailleurs votent. Aussi est-il nécessaire de toucher chacun d'eux, de discuter avec lui, et de le convaincre, car ce serait une erreur de supposer que tout le monde connaît l'enjeu de ces élections.

L'ENJEU DES ELECTIONS

Depuis l'instauration du pouvoir personnel, les tentatives n'ont pas manqué qui voulaient porter atteinte aux Conseils de Prud'hommes :

— Texte de juillet 1959 interdisant aux conseillers prud'hommes de donner des conseils aux organisations syndicales.

MILITANTS DES SYNDICATS, DELEGUES AUX C.E.

Le succès recueilli par le « GUIDE PRATIQUE » du délégué du personnel a amené le Bureau Confédéral à prendre la décision d'éditer un

Guide pratique du Délégué au Comité d'Entreprise

C'est d'autant plus indispensable que le numéro spécial « LEGISLATION DES C. E. » est presque épuisé.

Le sommaire de ce véritable manuel de poche sera plus riche en matières, plus pratique et d'une présentation qui satisfera les plus difficiles.

— Format du « GUIDE DU DELEGUE AU C.E. » : 9x13, 240 pages, 5 encoches répertoire.

— Prix : 3,50 NF l'exemplaire (réduction de 0,50 NF par exemplaire pour toute commande égale ou supérieure à 5 exemplaires).

— SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES, MILITANTS SYNDICAUX, MEMBRES DES COMITES D'ENTREPRISES, passez dès à présent vos commandes au « DROIT OUVRIER », 213, rue Lafayette, PARIS (X^e), C.C.P. : PARIS 11,779-43.

— Proposition de loi U. N. R. tendant à faire présider les conseils par des magistrats.

— Réforme judiciaire supprimant le juge de paix jugeant en matière prud'homale portant l'appel des prud'hommes devant la Cour d'appel.

Rien n'a manqué pour faire de ces tentatives une offensive générale **parce que les Conseils de Prud'hommes sont une forme de juridiction arrachée au patronat par les luttes de la classe ouvrière.** C'est d'ailleurs en liaison avec les textes tendant à restreindre les pouvoirs des délégués du personnel, des Comités d'entreprise ou supprimant le droit de grève.

Or, la défense juridique des travailleurs est un aspect de l'action juridique dont, en notre temps, l'importance croît sans cesse. **Et l'action juridique est un des aspects importants de l'action syndicale.** Voilà pourquoi l'enjeu des élections est si important.

Le rôle des conseillers prud'hommes C.G.T. est un rôle de militants autant que d'arbitres. Et les élections prud'homales doivent être considérées comme des actions devant entraîner les masses travailleuses pour désigner des militants à des postes responsables.

LE PROGRAMME DE LA C.G.T.

Soulignant, s'il en était besoin, ce caractère, la CGT a mis sur pied un programme national dont les termes ont été donnés dans le « DROIT OUVRIER » (1) et dont voici les grandes lignes :

— Gratuité complète de la procédure et simplification.

— Augmentation du nombre des sections et des conseillers prud'hommes pour réduire les délais d'attente des jugements.

— Extension de la juridiction prud'homale à tous les salariés.

— Elections un jour de semaine, pendant les heures de travail, comme pour les administrateurs de la Sécurité Sociale.

— Création de Conseils d'appel élus dans chaque département.

Une large popularisation de ce programme, ainsi que la mise sur pied d'un programme par département et sur le plan local est absolument indispensable.

LE ROLE DES DELEGUES DU PERSONNEL

Les délégués du personnel, qui sont un des éléments essentiels de la charpente syndicale dans chaque entreprise, ont un rôle important à jouer pour faire de ces élections un grand succès pour la CGT. Chaque travailleur est un électeur à convaincre, à entraîner. Dans chaque atelier, dans chaque entreprise, le rôle des délégués est donc clair. Ainsi les travailleurs comprendront mieux l'importance de ces élections. Ils sauront que leurs élus prud'homales ont un rôle dans la bataille syndicale pour la défense des intérêts de la classe ouvrière et que cette activité se confond avec celle de l'ensemble de notre mouvement syndical.

(1) « Droit Ouvrier » n^{os} 141-142 mars-avril 1960.

QUESTIONS et Réponses

Q. — Le décret du 2 août 1960 qui porte modification de diverses dispositions du Code de procédure civile, notamment sur le droit à opposition, est-il applicable en matière prud'homale ?

R. — Ce décret indique que, désormais, le juge peut apprécier souverainement l'ouverture du droit à opposition, celle-ci n'étant admise qu'autant que le défendeur justifiera qu'il s'est effectivement trouvé dans l'impossibilité de comparaître ou de se faire représenter. Il est précisé que le texte est applicable en matière prud'homale.

Q. — La compétence des Conseils de Prud'hommes s'applique-t-elle aux travailleurs de l'Etat ?

R. — Les travailleurs de l'Etat étant des travailleurs à statut ne relèvent pas des Conseils de Prud'hommes, mais des Tribunaux administratifs. Seuls sont de la compétence des Conseils de Prud'hommes ceux qui travaillent en régie à la marine ou les saisonniers.

Q. — Un conseiller prud'homme de la catégorie textile qui est sortant peut-il être représenté alors qu'il est employé municipal titulaire ?

R. — Du moment qu'il est devenu employé municipal titulaire définitif, il ne relève plus des Conseils du Prud'hommes. Donc, il ne doit plus être représenté.

Q. — Est-ce qu'un conseiller (bâtiment) devenu artisan, mais n'employant pas de personnel, doit se démettre ?

R. — Non, il ne doit pas se démettre car il n'emploie pas de personnel. Son cas est identique à celui des chauffeurs de taxi artisans.

Q. — Le patron est-il obligé de chauffer les locaux où l'on travaille ?

R. — Les locaux affectés au travail, ainsi que ceux où sont installés les vestiaires doivent être chauffés pendant la saison froide. L'employeur est tenu d'assurer un chauffage maintenant une température convenable et ne donnant lieu à aucune émanation nuisible. Aussi est interdit l'emploi de braseros dans les bureaux fermés, ainsi que l'utilisation d'appareils à combustion par catalyse, sauf en cas de mesures appropriées pour l'évacuation des gaz.

Q. — Un patron peut-il refuser une prime de fin d'année qu'il a l'habitude de payer ?

R. — Selon la jurisprudence, une prime est exigible lorsqu'elle est prévue par une convention collective, un contrat ou un accord exprès ou lorsqu'elle résulte d'un usage constant général et fixe, usage auquel patron et salariés sont présumés avoir adhéré.

Il en résulte qu'il est très difficile de faire la preuve en justice de l'exigibilité d'une prime de fin d'année. Le meilleur moyen de maintenir les avantages acquis, c'est d'organiser la lutte des travailleurs à l'entreprise.

NOTEZ-LE - NOTEZ-LE - NOTEZ-LE - NOTEZ-LE - NOTEZ-LE

● NOUVEAUX TAUX DU S.M.I.G.

A compter du 1^{er} octobre, le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) a été augmenté de 2,31 % (en N.F.).

Zones	Industrie et commerce	Agriculture	Zones	Industrie et commerce	Agriculture
0,	1,6385	1,3680	5,33	1,5510	1,2950
0,44	1,6315	1,3620	5,78	1,5440	1,2890
2,22	1,6020	1,3375	6,67	1,5290	1,2770
3,11	1,5875	1,3255	7,56	1,5145	1,2645
3,56	1,58	1,3195	8,	1,5075	1,2585
4,44	1,5660	1,3075			

N.B. — Les zones d'abattements pour l'Agriculture deviennent identiques à celles du secteur industriel et commercial.



● RELEVEMENT DU TAUX DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE.

Le « Journal Officiel » du 27 septembre publie un décret portant relèvement du taux des allocations de chômage.

A compter du 1^{er} octobre 1960, les taux des allocations de chômage sont fixés ainsi qu'il suit :

ALLOCATION PRINCIPALE :

- Pour PARIS, la Seine et Seine-et-Oise 4,20 NF
- Pour les communes de plus de 5.000 habitants .. 4,10 NF
- Pour les communes de moins de 5.000 habitants . 3,85 NF

MAJORATION POUR CONJOINT OU PERSONNE A CHARGE :

- Pour PARIS, la Seine et Seine-et-Oise 1,80 NF
- Pour les communes de plus de 5.000 habitants .. 1,75 NF
- Pour les communes de moins de 5.000 habitants . 1,65 NF

● DATES A RETENIR :

LES ELECTIONS PRUD'HOMALES auront lieu au mois de novembre 1960 (se renseigner auprès des U.L.).

LES ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE auront lieu le 4 mai 1961.

LE COMITE CONFEDERAL NATIONAL (C.C.N.) de la C.G.T. se réunira les 8 et 9 décembre à PARIS.

LA CONFERENCE NATIONALE SUR L'ACTIVITE SYNDICALE DANS LE DOMAINE DES COMITES D'ENTREPRISE ET COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, organisée par la C.G.T. aura lieu les 4 et 5 février à DRANCY (Seine).

● NOTEZ ENCORE :

La **COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA C.G.T.** s'est réunie le 12 octobre (voir « LE PEUPLE » du 15 octobre).

Le « **GUIDE DU DELEGUE** » est à votre disposition.

L'exemplaire : 1 NF.

A commander au Délégué du Personnel, 213, rue Lafayette, PARIS-X^e — C.C.P. 62-84 PARIS.

EDUCATION SYNDICALE

Les prochaines écoles confédérales auront lieu :

1^o Stage « formation juridique », du 4 au 17 décembre 1960, à l'école de la C.G.T.

2^o Stage « jeunesse », du 23 au 28 janvier 1961, à l'Institut de STRASBOURG.

Se renseigner auprès des U.D.